

Image not found or type unknown



Droit succession second parent

Par **clovis37**, le **16/09/2015** à **10:49**

bonjour

comment doit on rédiger la déclaration de succession du second parent compte tenu de l'usufruit dont il bénéficiait (parents décédés à 3 mois d'intervalle en 2015)

doit on inscrire au passif la partie de patrimoine qui correspondait à l'usufruit dont bénéficiait le second parent

et peut on inscrire une dette de restitution concernant le quasi usufruit (la moitié du patrimoine)

merci de votre aide